



COMMISSION GESTION DES COMPETITIONS

PV NUMERO 6

Suite aux plateaux « Jour de Coupe » U13 organisés le samedi 23 novembre 2019 pour le compte de 1^{er} tour qualificatif à la journée départementale du Festival U13 PITCH/CREDIT AGRICOLE.

Plateau du 23/11/2019 à Garganvillar :

Considérant que le club de Gandalou a maladroitement communiqué au club de Montpezat/Puylaroque que le plateau U13 qui devait avoir lieu sur les installations de Gandalou était annulé dû au mauvais état du terrain.

Considérant que l'opposition entre Gandalou 1 et Montpezat/Puylaroque 1 devait avoir lieu à Garganvillar.

Considérant que toutes les rencontres de cette compétition ont un impact important sur le reste de la compétition et que l'équipe de Montpezat/Puylaroque a été déclarée forfait puisqu'elle ne s'est pas présentée.

Décide : de valider le résultat du match Larrazet/Garganvillar 1 contre Lavit 1 (score 2 buts à 1 en faveur de Lavit).

De faire rejouer ce plateau le mercredi 11 décembre 2019 à Garganvillar (début du plateau programmé à 16h). *Devra se jouer en premier le match Montpezat/Puylaroque 1 contre Gandalou 1. Ensuite en fonction du résultat de ce match se jouera : vainqueur de ce match contre Lavit 1 et perdant de ce match contre Larrazet/Garganvillar 1.*

Plateau du 23/11/2019 à Gandalou

Considérant que l'arrêté municipal est parvenu après l'heure limite fixé dans les règlements (vendredi 17h pour les matchs du samedi).

Considérant que le club de Gandalou n'a prévenu qu'une seule équipe (2 Rives 2) et que les équipes de Lafrançaise/Villemade 1 et Montech 2 se sont déplacées à Gandalou.

Décide de reprogrammer ce plateau le mercredi 11 décembre 2019 à 16h **sur les installations de Golfech (recevant 2 Rives 2).**

300 Avenue du Portugal – 82000 Montauban
Téléphone : 05 63 66 51 15 Fax : 05 63 66 51 24
Courriel : secretariat@foot82.fff.fr